

**MESURES SALARIALES 2016:**

**FO Énergie et Mines quitte la séance**

FO Énergie et Mines a été conviée le mercredi 16 décembre à participer à une négociation sur l'accord relatif aux mesures salariales individuelles 2016 pour le Distributeur. Derrière un écran de fumée, les directions d'ERDF et de GrDF jouent l'amalgame.

En effet, dans les taux de promotions par collège présentés pour l'année 2015, les directions ont intégré ceux hors contingent prévus dans le cadre de l'accompagnement des réorganisations des entreprises et des divers accords (Loi BROTTES – Ingénierie pour GrDF).

Pour FO Énergie et Mines, cette association est inacceptable: nous refusons ce manque de transparence.

Pour retourner à la table des négociations, il est impératif que les Appréciations du Professionnalisme (ADP) distribuées en 2015 au titre des réorganisations et des accords soient clairement identifiées. Elles doivent rester distinctes des mesures salariales conventionnelles, pour que nous puissions apprécier la plus-value auprès des agents.

De plus, cette même année, les directions nous proposent des taux d'avancements aux choix et d'ADP différenciés par collège.

FO Énergie et Mines réaffirme sa revendication de revenir sur un équilibre des taux entre collèges, exception des contingents jeunes. Nous rappelons que cette différenciation avait été admise lors de la mise en place lors du Nouveau Système de Rémunération (NSR) en 1982.

Aujourd'hui, cette différenciation n'a plus lieu d'exister.

À ce jour, la balle est dans le camp de la direction qui doit apporter tous les éclairages nécessaires pour entamer une véritable négociation concernant le futur accord relatif aux mesures salariales individuelles 2016. Et ce, dans une réciproque transparence.